

Avoir du temps pour ses enfants : un enjeu de société majeur !

Enquête sur la conciliation vie familiale - vie professionnelle des parents dans notre département du Nord.

Dans le cadre de l'Observatoire des familles du réseau Unaf-Udaf-Uraf, l'Udaf publie une enquête inédite sur la conciliation vie familiale-vie professionnelle, réalisée fin 2022 par l'institut Opinion Way. Les réponses d'un échantillon de 105 parents du département y sont comparées à celles des 2 500 parents enquêtés en France, afin de dégager les ressemblances et les spécificités de notre territoire.

La question de la conciliation des parents actifs au cœur des débats

La qualité de vie au travail, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la question des interruptions de carrière ou de réduction de temps de travail liées à la parentalité, sont des débats déterminants pour notre société et notre modèle de protection sociale, rendus d'autant plus prégnants par le contexte post-covid et la question des retraites. La pénurie de travailleurs dans certains secteurs d'activité (alors qu'un niveau élevé de chômage se maintient) a aussi rendu visibles les aspirations de nombreux actifs à un meilleur équilibre entre leur vie familiale et leur vie professionnelle. L'enquête menée par Opinion Way à la demande du réseau Unaf Udaf Uraf apporte des éléments riches et précieux de compréhension de ces besoins et de ces attentes.

Les principaux enseignements de l'enquête

1. **8 parents sur 10 (79%)** estiment avoir rencontré des difficultés de conciliation vie familiale - vie professionnelle au cours des 12 derniers mois ; **dont 41% d'entre eux plusieurs fois par mois.**
2. **4 parents sur 10 ont déjà interrompu ou réduit leur activité professionnelle plus d'un mois** (en dehors des congés parentaux) **pour s'occuper de leur enfant.**
3. **Les attentes vis-à-vis de l'employeur** restent fortes : **39 %** demandent des horaires flexibles au quotidien ; **39%** demandent plus de souplesse sur le télétravail.
4. Enfin, pour **favoriser la conciliation dans le département**, les parents souhaitent en priorité : des services d'accueil de loisirs pour enfants (**82%**), davantage de transports en commun (**76%**), des établissements scolaires (**71%**), plus de modes de garde petite enfance (**66%**).

Réactions et propositions de l'Udaf et de l'Unaf

1. **Les difficultés de conciliation se sont accrues** depuis quinze ans. Les parents témoignent de difficultés récurrentes bien au-delà de la petite enfance et particulièrement autour des années d'entrée à l'école. **Les conditions de la conciliation ont tendance à se dégrader, à compliquer la vie des parents et nécessitent un réinvestissement bien au-delà des seuls enfants de 0 à 3 ans.**
2. **Beaucoup de parents réduisent leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants** et c'est encore plus vrai des jeunes générations. Cela confirme un besoin de temps, y compris pour les pères. En revanche, d'autres parents y renoncent surtout par crainte des conséquences financières. **Pour nous, un congé parental mieux indemnisé, notamment durant les premiers mois de l'enfant, répondrait à leurs attentes.**
3. **Le coût de l'accueil** est un vrai frein à l'emploi, il est cité par les parents, quelle que soit leur catégorie sociale, tant comme raison d'interruption d'activité que comme attente vis-à-vis des pouvoirs publics. **Aussi, le Service Public de la Petite Enfance, promesse présidentielle réitérée par la Première Ministre, devra certes englober la mise à disposition de services d'accueil, mais aussi la question du coût abordable pour toutes les familles.**
4. **Les attentes sont fortes vis-à-vis des employeurs**, principalement en termes de flexibilité des horaires et de télétravail, mais elles sont différenciées selon les territoires et les catégories professionnelles. **Pour nous, la question de la conciliation doit trouver sa place dans la négociation collective, comme l'a énoncé récemment le ministre M. Combe, en parlant de « responsabilité familiale des entreprises ».**

« Mesurer et comprendre les difficultés concrètes auxquelles se heurtent les parents sur les territoires pour concilier leurs vies familiale et professionnelle, permet à notre Udaf d'interpeller les acteurs publics (département, Caf, mairies intercommunalités...) et les entreprises locales afin de mettre en œuvre des actions qui améliorent leur vie au quotidien. » Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf.



[Retrouver l'étude sur le site de l'Udaf](#)

Contact presse : Laura CARLIER vieassociative@udaf59.org 03 20 54 97 61

Institution engagée avec et pour les familles depuis 1945, l'Udaf 59, est l'experte des réalités de vie des familles. Reconnue d'intérêt général, elle est le porte-parole officiel des **709 164 familles du département** auprès des pouvoirs publics locaux. Membre de l'Unaf, elle participe à la représentation de l'ensemble des 18,4 millions de familles qui vivent en France, et contribue à leur représentation au niveau régional à travers l'Uraf Hauts-de-France. www.Udaf59.fr